

## Contrat de ville 2024-2030

### Réunion publique - 26 septembre 2023 - Compte-rendu

---

La réunion publique s'est tenue le 26 septembre de 18 heures à 20 heures à la salle Barcelone (Toulouse).

Elle a réuni 200 participants.

#### Ordre du jour.

---

Introduction par M. Gaëtan COGNARD, Mme Hélène LESTARQUIT et Mme Karine TRAVAL-MICHELET

Les grands principes du contrat de ville 2024 – 2030 et sa méthode d'élaboration

La Nouvelle Géographie Prioritaire : point d'étape

Echanges avec la salle

La thématique « Dynamiques citoyennes et vie de quartier » du Contrat de Ville 2024 – 2030

Echanges avec la salle

Les prochaines étapes

Synthèse et clôture de la réunion par M. Gaëtan COGNARD et Mme Hélène LESTARQUIT



#### Introduction par M. Gaëtan COGNARD, Mme Hélène LESTARQUIT et Mme Karine TRAVAL-MICHELET

---



**M. Gaëtan COGNARD**, Conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville, Conseiller métropolitain, Maire de quartier 6.3, remercie les participants (habitants, associations, services) et les élus présents (Mme DALIX Conseillère Régionale, Mme TRAVAL-MICHELET Maire de Colomiers, Mme FERRER Maire de quartier 4.2, Mme LEFEVRE Maire de quartier 2.3, M. LAHIANI Adjoint au Maire Toulouse et M. SILVEIRA conseiller délégué de Cugnaux).

M. Gaëtan COGNARD rappelle la volonté commune d'agir pour les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) et les habitants et ce dans un contexte parfois difficile : violences urbaines, violences liées aux trafics. Le contrat de ville c'est 8 ans d'engagements partagés.

Il précise que la réunion publique est un point d'étape important qui va donner à voir le travail collaboratif mené depuis les Assises Métropolitaines de la Politique de Ville (AMPV) de décembre 2021 et ceci dans la perspective de la signature du contrat de ville au premier trimestre 2024.

M. Gaëtan Cognard reprend les enjeux du futur contrat de ville :

- Réduire les écarts entre les QPV et le reste de la métropole ;
- Valoriser des parcours et des initiatives d'habitants ;
- Agir sur la transition écologique.

M. Gaëtan COGNARD conclut en indiquant que le contrat de ville devra nécessairement s'articuler et se compléter avec les politiques de droit commun et en mettant en avant l'évaluation, qui a été conçue et intégrée au contrat de ville dès la phase d'élaboration.

**Mme Hélène LESTARQUIT**, Secrétaire générale adjointe de la préfecture, Sous-préfète à la ville, remercie les partenaires de la politique de la ville (élus, habitants, associations, services, ...) venus en nombre.

Mme Hélène LESTARQUIT souligne que l'écriture du contrat de ville est un temps incontournable de la politique de la ville, qui permet de construire et réfléchir à cette politique publique.

Elle pointe la richesse et la qualité du partenariat toulousain et le travail de fond mené depuis 2 ans pour préparer le contrat de ville 2024 – 2030. La réunion publique de ce soir doit permettre de compléter et d'amender le travail réalisé jusqu'à maintenant.

Mme Hélène LESTARQUIT rappelle que pour l'Etat, la participation citoyenne à l'élaboration du contrat de ville est essentielle. Elle mentionne la mise en place au printemps 2023 de la commission «participation citoyenne dans les quartiers» (« commission Mechmache ») pour prendre en compte la parole et les contributions de tous les habitants lors de la phase d'élaboration des contrats de ville.

**Mme Karine TRAVAL-MICHELET**, Maire de Colomiers, Vice-Présidente de Toulouse Métropole souligne le travail partenarial important réalisé à Colomiers pour préparer le contrat de ville. Il s'agit bien d'un contrat pour et par les habitants.

Mme Karine TRAVAL-MICHELET rappelle que la crise du COVID a provoqué une profonde modification du contexte relatif à la santé et à l'environnement. La canicule de 2022 a eu de son côté un écho fort quant aux enjeux de transition écologique et en particulier dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Mme Karine TRAVAL-MICHELET insiste enfin sur les enjeux toujours aussi importants du logement, de l'éducation et de l'égalité d'accès aux droits d'une part, et de sécurité et de tranquillité publique d'autre part : il faut pouvoir apaiser les tensions dans les quartiers pour recréer du lien avec les habitants.

### **Les grands principes du contrat de ville 2024-2030 et sa méthode d'élaboration**

---

**M. David COIRIER**, Chef de projet contrat de ville à Toulouse Métropole, présente les grands principes du contrat et sa méthode d'élaboration : 7 thématiques retenues, 3 thématiques transversales, des plans d'actions pensés depuis les territoires et articulés aux enjeux thématiques, un dispositif d'évaluation en continu. 45 partenaires institutionnels futurs signataires (dont des nouveaux signataires, marqueurs de l'identité toulousaine et des partenaires de la transition écologique).

Il conclut en indiquant que le futur contrat de ville rendra compte des enjeux stratégiques et objectifs opérationnels produits lors des ateliers.

### **La Nouvelle Géographie Prioritaire : point d'étape**

---

**M. Bruno RAMETTE**, responsable du pôle politique de la ville à la Préfecture, présente le processus en cours engagé par l'Etat pour actualiser la Nouvelle Géographie Prioritaire de la politique de la ville.

Il indique que la Nouvelle Géographie Prioritaire repose sur 2 critères : le revenu médian annuel des habitants et le nombre d'habitants.

Il précise que la définition des périmètres sur le territoire de Toulouse Métropole est en cours et que la Nouvelle Géographie Prioritaire sera officielle en décembre.

### **ECHANGES AVEC LA SALLE**

---

**M. Halim REZIG de l'association Kappacités** interroge sur la méthode de remontée des propositions des associations et habitants, tout en soulignant le manque de lien entre les partenaires du quartier de La Vache, et le besoin de lieux pour accueillir les publics.

**M. Gaëtan COGNARD** pointe l'engagement financier important de la collectivité pour soutenir des projets associatifs dans le cadre de la politique de la ville (2,7 M€ par an) et les moyens humains importants mobilisés (chefs de projet de quartier) qui constituent une spécificité toulousaine.

**M. David COIRIER** complète en indiquant que 600 participants, dont une partie importante de représentants de la société

civile, ont participé aux 25 ateliers thématiques et territoriaux préparatoires du contrat de ville. Dans ce cadre, un atelier territorial a été consacré au nord de Toulouse regroupant ses différents acteurs et partenaires.

**M. Karim HADDOU de l'association My Creo Academy** interroge sur l'existence d'un outil permettant d'être informé des Appels à Projets lancés par l'Etat ou les collectivités locales.

**M. Gaëtan COGNARD** rappelle les échanges réguliers entre les partenaires financeurs du contrat de ville et les associations tout au long de l'année.

**Mme Hélène LESTARQUIT** complète en indiquant que les délégués du Préfet et les chefs de projet politique de la ville de la collectivité sont des appuis, présents dans les quartiers, pour accompagner les porteurs de projet et relayer l'information.

**M. Salah AMOKRANE de l'association Taktikollectif** pense qu'il convient d'atténuer la logique de l'Appel à Projet pour privilégier les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), dans le but de donner plus de stabilité aux financements des projets associatifs.

**M. Gaëtan COGNARD** indique que le principe des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) sera conforté dans le cadre de la nouvelle contractualisation. Les Appels à Projets sont ponctuels, et viennent répondre à des besoins urgents : « Le bel été » et « L'hiver ensemble » mis en place pendant la période COVID sont de bons exemples de réussite.

**Mme Hélène LESTARQUIT** complète en indiquant que l'Etat souhaite aussi développer les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO).



### **La thématique « Dynamiques citoyennes et vie de quartier » du contrat de ville 2024-2030**

---

**M. Cyril RIOU**, coordonnateur des territoires du contrat de ville à Toulouse Métropole, présente le contenu de la thématique. Ce contenu reprend les nombreux échanges relatifs à la vie de quartier, aux projets associatifs de territoires et aux initiatives d'habitants.

Les quatre enjeux stratégiques de cette thématique sont décrits et illustrés par des exemples d'actions existants ou à mettre en œuvre dans le cadre du futur contrat de ville.

### **Les cités éducatives Grand Mirail et Nord : L'implication des parents en action**

---

**M. Cyril BOUAZIZ**, coordonnateur des cités éducatives toulousaines, présente le dispositif national des cités éducatives, décliné à Toulouse dans les quartiers prioritaires du Grand Mirail et du nord. En lien avec les enjeux de dynamiques citoyennes et de vie de quartier, les cités éducatives font en sorte d'amplifier la participation des parents dans la réalisation des projets.

Ainsi la méthode pour retenir et mettre en œuvre les projets se réalise en 3 temps : la consultation parents et associations ; la co-construction à destination des parents souhaitant s'investir avec l'Ecole, le Clae ou les associations de quartier ; l'implication des parents dans des projets comme une fête d'école qui s'adapte aux ressources du quartier.

### **Les dynamiques jeunesse : illustration d'un lieu d'initiatives de jeunes à Soupetard**

---

**Mme Magali FERRARIS**, coordinatrice des actions jeunesse à Toulouse Métropole, indique que les politiques jeunesse de la collectivité intègrent pleinement l'implication des parents et des adolescents/jeunes de 11 à 25 ans. Elle précise que 90 % des Accueils Jeunes se situent en quartier prioritaire.

Elle illustre ces dynamiques à l'œuvre en présentant le lieu initiatives jeunesse de Soupetard. Créé en 2019, son objectif est d'accompagner les jeunes dans leurs projets, notamment dans le champ de l'insertion professionnelle. Ce lieu à dimension partenariale développe des opérations menées pour et par les jeunes, incitant ainsi les jeunes à s'investir et à s'impliquer dans la vie de la Cité.

**Mme Nabila BENMESBAH, du Conseil Citoyen Soupétard/La Gloire,** demande des précisions sur la définition de la jeunesse, en interrogeant en particulier la nécessaire prise en compte de la petite enfance dans le futur contrat de ville.

Elle constate un retard d'apprentissage du langage des tous petits avant l'entrée en école maternelle, et indique l'importance du développement de l'accès à l'apprentissage de la langue envers les parents allophones.

**M. Cyril BOUAZIZ** confirme qu'un axe **petite enfance** figure dans la thématique « éducation jeunesse » du futur contrat de ville. Le travail mené en atelier sur cette thématique a pris en compte la tranche d'âge de 0 à 25 ans. Il précise qu'une action est actuellement menée pour mieux préparer les tous petits à la scolarisation à venir (expérimentation Passerelle).

Par ailleurs, il informe d'une contractualisation passée entre des écoles et des orthophonistes.

Il indique enfin que la Direction de la Petite Enfance de la Mairie de Toulouse est partie prenante dans cette phase d'élaboration du contrat de ville 2024-2030.

**M. Cyril RIOU** complète en indiquant que les enjeux autour de la petite enfance ont bien été repérés à Soupétard.

**M. Gaëtan COGNARD** rappelle que la politique de la ville est un terrain d'expérimentation, à l'instar du budget participatif. L'évaluation, qui a été conçue comme un outil de pilotage, permettra d'ajuster les actions mises en œuvre.

Il souhaite un contrat de ville vivant, intégrant d'année en année les nouvelles initiatives.

**M. Jean-Pierre MARGAIX, Directeur du CRIJ pointe** une forte implication du CRIJ dans le lieu initiatives jeunesse présenté par Mme Magali FERRARIS, et plus largement dans les travaux d'élaboration du contrat de ville.

Il indique l'importance pour les jeunes de savoir utiliser l'information pour prendre les bonnes décisions les concernant. Pour ce faire, le travail envers les jeunes doit se baser sur la relation de confiance.

**Mme Simone GRINFELD de l'association DIRE** qui intervient dans les quartiers du Grand Mirail, souligne l'importance de la thématique "Ecologie urbaine et citoyenne". Celle-ci a en effet des impacts sur la santé, l'éducation, le lien social, la convivialité, l'occupation positive de l'espace public, les dynamiques citoyennes, etc.

**Mme Hélène LESTARQUIT** précise l'importance des trois thématiques transversales.

Elle souligne la forte implication de l'Etat pour agir sur l'égalité femmes – hommes, sur la laïcité et les valeurs de la République, et sur la culture.

**M. Stéphane GAROS de l'association Collectif HASURE** qui intervient à Empalot attire l'attention sur la mixité sociale, en particulier à l'école. Celle-ci doit passer par l'engagement des nouveaux habitants. Pour ce faire, il convient de prendre appui sur les associations de terrain.

Par ailleurs, il partage lui aussi le fait que le recours aux Appels à Projets doit être limité et circonscrit.

**M. Gaëtan COGNARD** précise que l'enjeu de la mixité sociale est intimement liée à la politique de la ville.

Il indique que plusieurs outils méritent d'être mis en œuvre en parallèle pour progresser ensemble. Il faut en effet à la fois installer au plus vite les conditions favorables à la mixité sociale, et travailler la question sur le temps long. La mixité sociale ne se décrète pas.

**M. Karim HADDOU de l'association My Creo Academy** interroge sur les modalités de l'évaluation du contrat de ville, notamment sur les indicateurs d'impact.

**M. Gaëtan COGNARD** indique que l'évaluation est prévue à 2 niveaux : le bilan des actions menées par les partenaires signataires, d'une part, le bilan des actions conduites par les associations, d'autre part, en prenant appui sur les rendez-vous annuels de programmation associative, menés par chefs de projet politique de la ville et les délégués du Préfet.

### **Synthèse et clôture de la réunion par M. Gaëtan COGNARD et Mme Hélène LESTARQUIT**

---

**M. Gaëtan COGNARD** remercie les participants et en particulier les associations et les habitants. Il souligne la volonté partagée d'agir ensemble en faveur des quartiers.

**Mme Hélène LESTARQUIT** remercie aussi l'ensemble des participants. Elle indique que l'Etat poursuivra les dispositifs d'accompagnement des associations.

Elle présente la plateforme de concertation en ligne « QUARTIERS 2030 » <https://quartiers2030.anc.toulouse.fr>